



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et  
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

## 18 : Transfert Culture Châteauroux Métropole

Depuis près de deux ans, une réflexion a été engagée concernant le transfert d'équipements culturels de la Ville de Châteauroux à l'Agglomération Châteauroux Métropole. La conférence des maires de l'Agglomération a été saisie de cette question à plusieurs reprises ces derniers mois. Après une étude financière destinée à mesurer l'impact de ce transfert sur les comptes de l'Agglomération et de la Ville de Châteauroux dont les conclusions ont été rendues au printemps dernier, la conférence des maires a donné le 12 mai 2023 un avis favorable pour le passage de la Ville de Châteauroux à l'Agglomération des équipements suivants :

- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et d'Art dramatique (CRD),
- L'Ecole Municipale des Beaux-arts de Châteauroux (EMBAC),
- La scène nationale Equinoxe (bâtiment et subvention) et le cinéma Apollo (bâtiment et subvention), gérés par l'Association de Gestion des Espaces Culturels (AGEC).

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 27 septembre 2023, se prononcera sur l'effectivité du transfert des structures précitées ; celui-ci étant envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. D'ores et déjà, le Conseil municipal du 28 juin 2023 a anticipé ces changements en adaptant la grille tarifaire du CRD et de l'EMBAC pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2023-2024 (application des tarifs destinés aux résidents castelroussins à l'ensemble des résidents de l'Agglomération).

Ce transfert s'effectuera via une déclaration d'intérêt communautaire des équipements correspondant, en application de l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui définit les compétences des Communautés d'Agglomération. Ainsi, certaines compétences sont subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire dont celle concernant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs.

L'intérêt communautaire du CRD et de l'EMBAC s'appuie sur les éléments suivants :

- Une gestion communautaire des équipements permettrait l'application de tarifs uniformes pour tous les résidents des communes membres de Châteauroux Métropole, avec un gain espéré en terme d'élèves (durant l'année scolaire 2022-2023, le CRD comptait environ 850 élèves et l'EMBAC 250),
- Le souhait de développer les interventions des personnels du CRD et de l'EMBAC sur le temps scolaire pour toutes les écoles des communes de Châteauroux Métropole qui en feraient la demande et en lien étroit avec la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale,
- Le souhait de développer les représentations des élèves, des concerts, des expositions ou conférences dans les communes de Châteauroux Métropole qui en feraient la demande et qui disposeraient des conditions d'accueil requises.

Pour l'Association de Gestion des Espaces Culturels (scène nationale Equinoxe et cinéma Apollo), la subvention annuelle de fonctionnement versée par la Ville de Châteauroux à l'AGEC sera transférée à l'agglomération compte-tenu du rayonnement de ces équipements, qui vont naturellement au-delà du territoire communal. La Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée entre l'AGEC, l'Etat, le Département, la Région et la Ville de Châteauroux fera l'objet d'un avenant pour intégrer Châteauroux Métropole comme partenaire (en lieu et place de la Ville de Châteauroux).

La déclaration d'intérêt communautaire entraînera, de plein droit :

- La mise à disposition, à titre gratuit, des biens meubles et immeubles utilisés au profit de Châteauroux Métropole,
- Le transfert des agents, au nombre de 77, à Châteauroux Métropole par le biais de mutations,
- L'évaluation des charges transférées, via la proposition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées dans un délai maximal d'un an après la déclaration d'intérêt communautaire.

Il vous est proposé de débattre de ce transfert de structures culturelles de la Ville de Châteauroux vers l'Agglomération Châteauroux Métropole. Une synthèse financière est jointe à la présente délibération de manière à vous permettre de mieux appréhender les enjeux liés à ces modifications.

Suite à une discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,  
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance  
Mme Chantal MONJOINT



## Synthèse financière

Dépenses		Recettes*	
<b>Masse salariale</b>			
CRD	2 413 876 €	CRD	344 187 €
EMBAC	360 984 €	EMBAC	60 958 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 774 860 €</b>		
<b>Charges de fonctionnement liées aux bâtiments</b>			
CRD	86 797 €		
EMBAC	17 322 €		
Equinoxe/Apollo	142 798 €		
<b>TOTAL</b>	<b>246 917 €</b>		
<b>Budget de fonctionnement lié à l'action culturelle</b>			
CRD	76 600 €		
EMBAC	35 640 €		
<b>TOTAL</b>	<b>112 240 €</b>		
<b>Subvention AGECE</b>	<b>1 530 000 €</b>	Redevance loyer AGECE	457 218 €
<b>Communication</b>	<b>12 000 €</b>		
<b>Budget d'investissement</b>			
CRD	2 081 €		
EMBAC	440 €		
AGECE (scène nationale)	250 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>252 521 €</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 676 017 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>862 363 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>252 521 €</b>		
<b>Dépenses supplémentaires</b>	<b>139 200 €</b>	<b>Recettes supplémentaires</b>	<b>?</b>
Création d'un poste de DUMiste au CRD	50 000 €	Régie CRD	Impossibles à évaluer à ce stade.
Création d'un poste de professeur à l'EMBAC	50 000 €	Régie EMBAC	
Prestations et concerts dans les communes (CRD)	12 000 €		
Prestations chaque année dans les écoles de 6 communes (CRD)	9 000 €	Perte de recettes liées à la nouvelle tarification	Env.- 26 000 € (CRD) Env. - 3 789 € (EMBAC)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 067 738 €</b>		<b>832 574 €</b>

\*Les recettes comprennent les inscriptions, entrées, ateliers et subventions (fonctionnement et investissement).